

Pôle finances et administration
Direction de la commande publique
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_331
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

12 - FOURRIÈRE AUTOMOBILE - AVENANT À LA CONCESSION - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - SIGNATURE - AUTORISATION

Par délibération n° DEL 2017-760 du 14 décembre 2017, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a autorisé la signature d'une convention de délégation de service public portant sur la fourrière automobile, avec la Société ADC - Assistance Dépannage Cherbourg - pour une durée de 5 ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022.

Ce service a pour objet de lutter contre le stationnement anarchique, abusif, gênant ou dangereux et contre les entraves à la circulation. La fourrière intervient donc dans le cadre d'infractions pénales aux règles de stationnement et de circulation dans les conditions prévues par le code de la route.

Dans la mesure où la commune ne dispose pas des moyens humains et matériels adaptés, il est apparu nécessaire de confier la gestion et l'exploitation de la fourrière à un prestataire.

Le périmètre du contrat de concession de service public est délimité par les limites territoriales de la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Le délégataire se rémunère sur les droits d'enlèvement et de gardiennage des véhicules dont les tarifs sont fixés par arrêté ministériel.

Le contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2022 une nouvelle procédure aurait du être engagée pour son renouvellement.

Le lancement de la nouvelle procédure n'ayant pu intervenir dans les délais impartis, il convient, afin de garantir la continuité du service, de prolonger le contrat en cours pour une durée de 6 mois et ce afin de permettre de mener à son terme la procédure de sélection du futur délégataire.

Le code de la commande publique prévoit différentes modalités de modification d'un contrat de concession, et notamment les modifications non substantielles à l'article R3135-7 ou les modifications de faible montant à l'article R3135-8/9.

Une prolongation de 6 mois du contrat peut être considérée comme une modification non substantielle ou comme une modification de faible montant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le code de la commande publique

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de délégation de service public de la fourrière automobile conclu avec la société ADC afin d'en prolonger la durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2023.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 19/12/2022



ID : 050-200056844-20221215-DEL2022_331-DE

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission et après en avoir délibéré, le conseil adopte.

Heure de vote : 18 h 03		Nombre de votants : 52	
<u>Pour</u> : 52	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstentions</u> : 0	<u>NPPV</u> : 0

Le Maire,
Benoit ARRIVÉ

Le Secrétaire de Séance,
Agnès TAVARD

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 14 décembre 2022

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 43

Date de la convocation et de son affichage : 2 décembre 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le quatorze décembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 2 décembre 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne (mandataire FAGNEN Sébastien jusqu'à son arrivée 17h46) - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard (mandataire ROUELLÉ Maurice jusqu'à son arrivée 18h47) - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h41) - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie (départ : sortie : 18h20 - entrée : 18h21) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEPOITTEVIN Gilbert - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE David (départ 18h29 mandataire TARIN Sandrine à partir de 19h18) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine (mandataire MARGUERITTE David jusqu'à 18h29 puis mandataire HÉBERT Karine jusqu'à son arrivée 19h18) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

AMIOT Florence a donné procuration à VARENNE Valérie
FRANÇOISE Bruno a donné procuration à BROQUAIRE Guy
HAMEL Estelle a donné procuration à VASSAL Emmanuel
HÉRY Sophie a donné procuration à SAGET Eddy
HUREL Karine a donné procuration à PLAINEAU Nadège
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
SIMONIN Philippe a donné procuration à RONSIN Chantal

ABSENTS

Frédéric LEQUILBEC
Camille MARGUERITTE
Anna PIC

Mme TAVARD Agnès conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

FOURRIÈRE AUTOMOBILE

Contrat de concession n° 2017/318

AVENANT N° 2

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur Le Maire

Titulaire du marché : Sarl ADC

OBJET : Fourrière automobile

Mode de passation : Concession

Date du marché : Décembre 2017

OBJET DE L'AVENANT

Par délibération n° DEL2017_760 du 14 décembre 2017, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a autorisé la signature d'une convention de délégation de service public portant sur la fourrière automobile, avec la Société ADC – Assistance Dépannage Cherbourg - pour une durée de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022.

Ce service a pour objet de lutter contre le stationnement anarchique, abusif, gênant ou dangereux et contre les entraves à la circulation. La fourrière intervient donc dans le cadre d'infractions pénales aux règles de stationnement et de circulation dans les conditions prévues par le code de la route.

Dans la mesure où la commune ne dispose pas des moyens humains et matériels adaptés, il est apparu nécessaire de confier la gestion et l'exploitation de la fourrière à un prestataire.

Le périmètre du contrat de concession de service public est délimité par les limites territoriales de la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Le délégataire se rémunère sur les droits d'enlèvement et de gardiennage des véhicules dont les tarifs sont fixés par arrêté ministériel.

Le contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2022 une nouvelle procédure aurait du être engagée pour son renouvellement.

Le lancement de la nouvelle procédure n'ayant pu intervenir dans les délais impartis, il convient, afin de garantir la continuité du service, de prolonger le contrat en cours pour une durée de 6 mois et ce afin de permettre de mener à son terme la procédure de sélection du futur délégataire.

Le code de la commande publique prévoit différentes modalités de modification d'un contrat de concession, et notamment les modifications non substantielles à l'article R3135-7 ou les modifications de faible montant à l'article R3135-8/9.

Une prolongation de 6 mois du contrat peut être considérée comme une modification non substantielle ou comme une modification de faible montant.

PROLONGATION DE DÉLAI

La convention de délégation de service public est prolongée du 01/01/2023 au 30/06/2023.

Autorisation de signature de l'avenant :

Délibération n° DEL2022_xx du 14 décembre 2022 du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

Fait à Cherbourg-en-Cotentin,

Le prestataire

Pour le Maire,
Le Maire Adjoint